

**Compte-rendu du Conseil municipal
du 11 février 2022 – 19h**

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : BARBAN Daniel (pouvoirs donnés à Julien GRAS), MAGNAN Richard (pouvoirs donnés à ACHIN Richard)

ABSENTS : AUBERT Sylvain

➤ **Délibération pour attribuer l'appartement T.3 situé sur l'avenue principale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement de type T3, situé au 326 avenue principale à Chauffayer est vacant. Il propose de fixer le montant du loyer, de la caution et de sélectionner un locataire parmi les demandes adressées en mairie. Il souhaite également que le locataire s'engage à proposer un cautionnaire au moment de la signature du bail. Monsieur le Maire demande à Mme Nathalie OLLIVIER de ne pas prendre part au débat et au vote de cette délibération, sa fille étant candidate à l'offre de l'appartement.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de louer l'appartement T3 sis au 326 avenue principale à Mme OLLIVIER Kassandra, à compter du 21 février 2022. Le loyer mensuel sans charge est fixé à 402.62 et la caution au même montant.

➤ **Délibération pour attribuer l'appartement T.4 situé sur l'avenue principale**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement de type T4, situé au 310 avenue principale à Chauffayer est vacant. Il propose de fixer le montant du loyer, de la caution et de sélectionner un candidat parmi les candidatures. Il souhaite également que le locataire s'engage à proposer un cautionnaire au moment de la signature du bail.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de louer l'appartement T4 sis au 310 avenue à M et Mme LUCIANI, à compter du 14 février 2022. Le loyer mensuel sans charge est fixé à 507.66 et la caution au même montant.

➤ **Délibération pour délivrer une coupe de bois en forêt communale aux propriétaires des bâtis de la commune**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les services de l'ONF ont procédé au martelage d'une coupe dans la parcelle 1 de la parcelle du canton de Roaffan de la forêt communale et dans la parcelle 10 du canton de St Eusèbe. Il propose de mettre à disposition les coupes de bois aux administrés habitant à l'année sur la commune. Chaque affouagiste doit avoir un contrat d'assurance Responsabilité Civile courant la période d'exploitation. L'inscription à la coupe des parcelles du canton de Roaffan, requiert d'avoir les équipements nécessaires (notamment un tracteur)

Le conseil municipal décide à l'unanimité que :

- La redevance d'affouage à percevoir par la commune est fixée à 15€ par m³ et chaque affouagiste disposera de 6 m³ pour la parcelle 1 du canton de Roaffan.
 - La redevance des branches ramassées suite à la coupe dans la parcelle 10 du canton de St Eusèbe est fixée à 5€ par m³.
 - Un rôle d'affouage sera ouvert en mairie du 15 février au 31 mars 2022 et sera ensuite publiée.
 - Le partage des lots se fera par feu.
 - La délivrance aura lieu sur pied, chaque affouagiste faisant son affaire de l'exploitation du lot. Cette exploitation se fera sous la responsabilité de trois élus :
 - o M.GRAS Julien
 - o M.ROCHAS Alain
 - o M.GRIVEL Norbert
 - Fixe le délai d'exploitation et d'enlèvement des bois au 31/10/2022.
- **Projet lac de Roaffan (espace valléen)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Aubessagne a inscrit un dossier pour l'aménagement du lac de Roaffan dans le cadre du nouveau contrat Espace Valléen porté par l'Office du Tourisme du Champsaur Valgaudemar. Monsieur le Maire propose de programmer une date pour établir les grandes lignes du projet en sachant que le dossier de financement doit être déposé avant la fin de l'année.

- **Renouvellement du contrat avec un fournisseur d'énergie pour la salle polyvalente de Chauffayer**

Monsieur le Maire présente la proposition tarifaire du fournisseur actuel pour reconduire le contrat. L'offre élevée est basée sur deux ans. Monsieur le Maire va demander un nouveau devis mais sur un an dans le cadre d'un appel d'offres classique afin de nous laisser la marge pour trouver une offre de prix plus intéressante.

Questions diverses

- **Courrier d'une administrée contestant le passage d'un chemin communal sur ses parcelles privées**

Monsieur le Maire présente le courrier d'une administrée signalant le passage d'un chemin communal sur ses parcelles privées. Le conseil municipal organise une visite sur site afin de constater les faits énoncés et de se positionner sur cette demande. Le conseil municipal donne les pouvoirs à la commission travaux pour se prononcer sur la suite à donner à cette affaire.

- **Devis ETEC pour les travaux supplémentaires à l'église de Chauffayer**

Monsieur le Maire présente le chiffrage des travaux supplémentaires pour l'église de Chauffayer. Suite au coût élevé de cette intervention, l'ensemble des élus décident de ne pas maintenir cette demande.

➤ Convention – enfouissement du réseau électrique

Monsieur le Maire indique qu'une convention concernant un projet d'enfouissement des réseaux secs sur les Costes avait été signée par certains riverains sous l'ancien conseil municipal des Costes. La phase 2 a été revue puisque les travaux ne sont pas prévus dans la convention que nous avons signée. Le Maire est surpris de cette situation.

➤ Demande d'aide au soutien de certaines cantines scolaires

Monsieur le Maire informe que la subvention demandée pour acheter du matériel pour la cantine scolaire a été accordé par le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation dans le cadre du plan de relance mais uniquement sur une partie du matériel (78% du devis initial). Pour rappel, le matériel sera financé à 100%.

➤ Point avancement recensement

Monsieur le Maire et le coordonnateur communal, responsable du recensement, présentent l'avancement du recensement. Le taux de retour des questionnaires est pour l'instant conforme aux attentes de l'INSEE.

➤ Travaux Orange sur le site des Lantelmes

Dans le cadre du programme gouvernemental dénommé New Deal mobile consistant à résorber les zones blanches et grises de téléphonie mobile, l'opérateur Orange est en charge de construire deux sites destinés à assurer la couverture du secteur central de La Motte en Champsaur et du hameau de Charbillac. Ces sites seront construits dans le courant du 1^{er} semestre 2022 et le raccordement de télécommunication sera assuré par des faisceaux hertziens dont le point de départ sera situé au niveau du local technique (Nœud de raccordement d'abonnés) des Lantelmes. Cela nécessite la mise en œuvre d'un pylône provisoire de 15 mètres, positionné à l'arrière du local télécom aux Lantelmes.

➤ Consultation aménagement place du Maisseret

Monsieur le Maire informe que le cahier des charges pour la construction de la place au Maisseret est prêt et que la consultation va être lancée.

➤ Rencontre RTE en date du 10 février 2022

Le service concertation de RTE (le gestionnaire du réseau de Transport Electrique) a rencontré Monsieur le Maire pour présenter le projet de réhabilitation du réseau électrique entre La Trinité et St Maurice, dont les travaux devraient se dérouler de 2024 à 2025.

➤ Travail sur le cimetière des Costes

Monsieur le Maire fait un point rapide sur le travail au niveau du cimetière des Costes et délègue à M.Alain ROCHAS le travail de recensement des tombes de ce cimetière. Monsieur le Maire profite de l'occasion pour remercier Alain ROCHAS pour son travail important sur cette thématique.

Le secrétaire de séance,
GIRAUD Sylvie



Le Maire
Richard ACHIN



MAIRIE D'AUBESSAGNE
(Hautes-Alpes)